

1

Les attentes sociétales pour un développement durable

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.

Antoine de Saint-Exupéry

Apollo 11. 1969. 2 h 30 éternelles. Un homme se pose sur la lune, deux autres tournent autour dans leur capsule. Perdue dans l'immensité de l'univers, à quelques 384 400 km de là, une oasis nommée Terre. Un contraste saisissant ! Cet équilibre fragile doit être préservé.

Depuis bien longtemps, des hommes se questionnent sur la meilleure façon d'exploiter les ressources naturelles terrestres de manière raisonnée et équitable. Mais la prise de conscience s'accélère.

Depuis ces vingt-cinq dernières années, le niveau de vie d'une partie de la population mondiale a progressé, mais un pas supplémentaire doit être franchi pour augmenter significativement l'espérance de vie d'une très grande majorité de l'humanité, tout en limitant la pression sur les réserves naturelles. Il faut encourager une consommation durable et équitable : nous sommes 7,3 milliards d'êtres humains, 800 millions de personnes souffrent de malnutrition, 1 milliard et demi n'a pas accès à l'eau potable, 2 milliards ne sont pas raccordés aux réseaux électriques. Les dégâts écologiques sont inquiétants : désertification, déforestation massive, perte de la biodiversité,

pollution marine et aquatique, changement climatique, catastrophes naturelles, pénurie d'eau, migration humaine, animale et végétale, pollution atmosphérique, sol contaminé par des produits chimiques, érosion des sols, santé dégradée, etc. La liste des déséquilibres engendrés par l'activité humaine est bien trop longue...

« Il vient une heure où protester ne suffit plus : après la philosophie, il faut l'action. »

Victor Hugo

Depuis quelques années, face aux effets directs et indirects des dégradations de la qualité des écosystèmes, les dirigeants agissent. En partenariat avec les gouvernements, les citoyens, les travailleurs, les investisseurs et les associations, les entreprises ont décidé de prendre leur part de responsabilité en mettant au point des outils pour améliorer leur performance environnementale.

Ce changement culturel permet aux entreprises de se positionner favorablement pour saisir les opportunités, se préparer aux évolutions, se prémunir des risques environnementaux et créer de la valeur à long terme. Innovation, compétitivité, attractivité et... durabilité : un défi qui doit être relevé !

1.1 Les entreprises face aux défis écologiques

1.1.1 Parler le même langage : définitions

◆ Organisme (norme ISO 14001:2015)

« Personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Note

Le concept d'organisme englobe sans s'y limiter les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les organisations caritatives, les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédentes à responsabilité limitée ou ayant un autre statut, de droit public ou privé. »

◆ Environnement (norme ISO 14001:2015)

« Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.

📖 Note

Le milieu peut s'étendre de l'intérieur de l'organisme au système local, régional et mondial. Le milieu peut être décrit en termes de biodiversité, d'écosystèmes, de climat ou autres caractéristiques. »

Cette délimitation spatiale est primordiale lors de l'identification des impacts environnementaux associés aux activités, produits et services des entreprises afin d'appréhender le problème dans sa globalité. En effet, il faut se rappeler que les limites de propriété de l'entreprise ne constituent nullement une frontière au-delà de laquelle les rejets ne sont pas perçus. De plus, selon les enjeux internes et externes, son niveau de maîtrise et sa capacité d'influence, l'entreprise pourra accroître son domaine d'action au-delà du site vers les fournisseurs et les sous-traitants dans le cadre d'une perspective de cycle de vie du produit.

◆ Écosystème (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

Ensemble d'espèces en interaction les unes avec les autres et avec leur milieu naturel. Un écosystème comprend un milieu naturel, les êtres vivants (animaux et végétaux) qui le composent, ainsi que toutes les relations qui existent au sein de ce système.

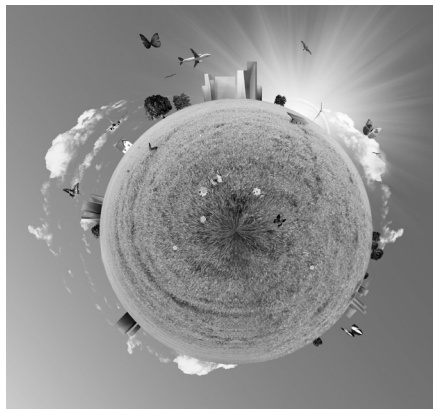


Figure 1.1 Illustration d'un écosystème

◆ Pollution

Action de dégrader un milieu par l'introduction d'un polluant. Ce dernier peut être de nature chimique, physique ou biologique. Le polluant peut contaminer le milieu ou s'accumuler dans les organismes vivants où il se concentre le long de la chaîne alimentaire. Le prélèvement dans le milieu naturel peut également provoquer des dégâts sur l'équilibre des écosystèmes, comme : la consommation de ressources naturelles telles que l'eau, le gaz ou le charbon, l'utilisation de produits chimiques élaborés à partir de substances naturelles.

On distingue les pollutions naturelles (éruption volcanique, incendie spontané...) des pollutions anthropiques (liées aux activités humaines industrielles, domestiques...). L'entreprise, en raison de son activité et de sa localisation, peut engendrer des pollutions sur l'environnement : diminution des ressources naturelles, pollution des eaux souterraines et superficielles, de l'air, du sol et sous-sol, perturbation sur la faune et la flore, dégât sur la santé des êtres humains notamment.

◆ Cycle de vie (norme ISO 14001:2015)

« Phases consécutives et liées d'un système de produits (ou de services), de l'acquisition des matières premières ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale (voir figure 1.2).

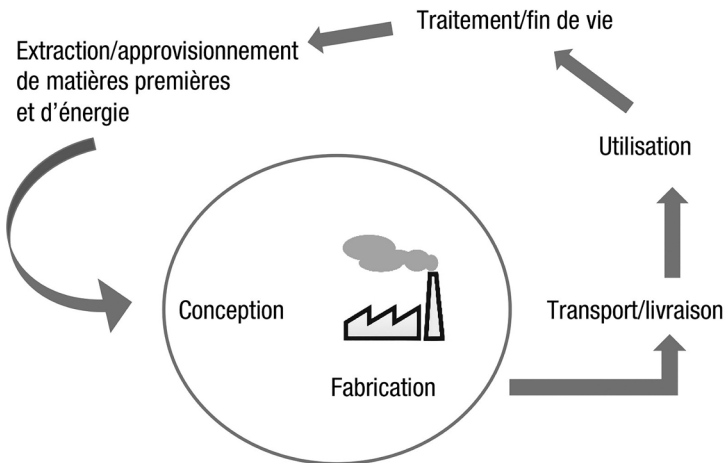


Figure 1.2 Les différentes phases du cycle de vie

 **Note**

Les phases du cycle de vie incluent l'acquisition des matières premières, la conception, la production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement en fin de vie et l'élimination finale. »

◆ **Chaîne de valeur (norme ISO 26000:2010)**

« Séquence complète d'activités ou d'acteurs qui fournissent ou reçoivent de la valeur sous forme de produits et de services.

 **Note**

Les acteurs qui fournissent de la valeur comprennent les fournisseurs, les travailleurs externalisés et les sous-traitants.

Les acteurs qui reçoivent de la valeur comprennent les clients, les consommateurs, les membres et tout autre utilisateur. »

1.2.1 Impact environnemental : la modification des écosystèmes

On peut distinguer trois grands niveaux d'influence sur l'environnement dont la prise en compte des effets négatifs a été progressive à partir des années 1960 (voir figure 1.3) :

- ▶ **Dans les années 1960, on prend conscience des pollutions de proximité qui se produisent au niveau local** : pollutions et nuisances directes dues au bruit des ateliers, aux odeurs, à la pollution de l'air ambiant. Certaines pollutions préoccupent l'homme depuis l'Antiquité, au point que des règles chercheront déjà à les limiter. Ces nuisances ont pris cependant de nouveaux atours au siècle dernier lorsque le terme « environnement » est apparu.
- ▶ **Dans les années 1975-1980, les pollutions à longue distance au niveau régional deviennent une source de préoccupation** : pollutions et nuisances diffuses, indirectes, telles que les atteintes d'un bassin-versant, les pollutions transfrontalières...
- ▶ **Enfin dans les années 1990, l'homme prend conscience de pollutions globales produisant des effets au niveau planétaire (années 1990)** : pollutions engendrant des dysfonctionnements planétaires tels que l'effet de serre, la destruction de la couche d'ozone ou, plus récemment, les changements climatiques et la perte de la biodiversité.



Figure 1.3 Impact environnemental au niveau local, national et international

Sous l'impulsion du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, une évaluation des écosystèmes pour le millénaire¹ (MEA) a été entreprise durant cinq années (de 2000 à 2005) au niveau mondial. L'objectif a été d'évaluer les conséquences de l'évolution des écosystèmes sur le bien-être de l'Homme et d'établir la base scientifique des actions requises pour un renforcement de la conservation des écosystèmes, de leurs exploitations de manière durable et de leurs contributions au bien-être de l'homme. Ainsi, il a pu être mis en avant les effets bénéfiques du « capital naturel » au travers des services (fournitures de biens et de services) rendus par les écosystèmes, dit « services écosystémiques ». Parmi ces services, on peut distinguer :

- **les services d'approvisionnement** : produits tirés des écosystèmes (terres fertiles pour la production agricole, fourniture de fibres : bois, coton, soie, chanvre..., fourniture d'eau potable ou pour d'autres usages, production de biomasse combustible, production d'énergie, éléments minéraux pour l'extraction (granulats), réservoir du vivant [pour médicaments naturels et produits pharmaceutiques], ressources génétiques, etc.) ;

1 Millenium Ecosystem Assessment – Rapport de synthèse de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire – 2005, Programme de travail 2014-2018, 3^e session plénière de la « *Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques* » (IPBES-3) qui s'est tenue du 12 au 17 janvier 2015, à Bonn, en Allemagne – www.iisd.ca/ipbes/ipbes3/intro.html

- ▶ **les services de régulation** : processus qui canalisent des phénomènes naturels (protection contre les catastrophes naturelles, régulation thermique [absorption de CO₂, par exemple], atténuation des pollutions [épuration des eaux et du sol...], contrôle de l'érosion des sols, maintien de la pollinisation, atténuation de l'effet de sécheresse, etc.) ;
- ▶ **les services culturels** : bénéfices immatériels que l'être humain tire de la nature en termes de santé, d'identité, de connaissance, de plaisir esthétique, d'aspects spirituel et éducatif et de loisirs (pêche de loisir, sports de nature, écotourisme...) ;
- ▶ **les services de soutien** nécessaires à la production de tous les autres services (cycle de l'eau, cycle du carbone, production primaire, cycle des nutriments...).

En 2009, la France a réalisé une étude exploratoire relative à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes français afin d'apporter des informations fiables aux décideurs et acteurs (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Ainsi, les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et leurs évolutions ont fortement progressé ces dernières années. Les données sont plus aisément accessibles et permettent aux décideurs, dont les entreprises, d'avoir des réponses à leurs questions telles que :

- ▶ Quelles sont les conditions actuelles et les tendances évolutives des services écosystémiques nécessaires au bien-être de l'homme ?
- ▶ Quels sont les changements futurs auxquels on peut s'attendre au niveau des écosystèmes et des services qu'ils procurent et les transformations qui en découlent pour le bien-être de l'homme ?
- ▶ Que peut-on faire en vue d'accroître le bien-être et assurer la conservation des écosystèmes ?
- ▶ Quelles sont les forces et faiblesses des options de réponse envisageables en vue d'atteindre ou d'éviter des situations spécifiques dans le futur ?

Selon le rapport des Nations unies, la modification des écosystèmes causée par l'homme depuis ces cinquante dernières années est la plus rapide et la plus extensive de l'histoire de l'humanité. Les changements constatés sont imputables à des causes directes (occupation des sols, introduction ou soustraction d'espèces, surexploitation des ressources, changement climatique, pollution...) et indirectes (démographique, économique – mondialisation, marché, commerce –, sociopolitique – gouvernance –, scientifique et technologique, culturel – choix de consommation –, etc.).

« Ainsi, l'activité humaine réduit le capital naturel de la Terre, exerçant des pressions si fortes sur l'environnement que nous ne pouvons plus présupposer de la capacité des écosystèmes de la planète à soutenir les générations futures. Parallèlement, l'évaluation démontre qu'avec des actions appropriées, on peut renverser la dégradation des nombreuses fonctions écosystémiques au cours des cinquante prochaines années mais que les changements de politiques et de pratiques requis sont énormes et qu'ils ne sont pas en voie de réalisation. »

Synthèse de la conclusion du rapport *Millenium Ecosystem Assessment*, 2005.

Avec la perte de certains services rendus par les écosystèmes et l'évolution du droit de l'environnement, une limitation ou dédommagement de ces impacts négatifs sont en cours de mise en place. La responsabilité environnementale des entreprises peut être engagée en cas d'atteinte grave sur le milieu naturel.

Les travaux entrepris au début des années 2000 font désormais l'objet d'un suivi par L'Institut international du développement durable (IIDD) avec comme objectif « une évaluation des écosystèmes susceptible d'aider tout pays, toute région ou société en :

- ▶ approfondissant la compréhension de la relation et des liens entre les écosystèmes et le bien-être de l'homme ;
- ▶ démontrant la capacité des écosystèmes à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'élévation du niveau du bien-être de l'homme... »

1.3.1 Prise de conscience : chronologie d'un succès futur

1972. Stockholm. L'Organisation des Nations unies (ONU) place les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Début du dialogue entre pays industrialisés et pays en développement.

« 2. La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier ; elle correspond au vœu ardent des peuples du monde entier et constitue un devoir pour tous les gouvernements. »

Déclaration finale de la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm

1983. 22 pays de l'ONU élaborent le programme de coopération internationale et pluridisciplinaire sur les problèmes environnementaux. Rédaction du rapport *Notre avenir pour tous* (dit rapport Brundland). Le concept de « développement soutenable » renommé « développement durable » prend forme.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Rapport Brundland

1992. Rio de Janeiro. Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. 178 pays participent au Sommet de la Terre. Adhésion morale des gouvernements aux 27 principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Les groupes socio-économiques sont impliqués dans la mise en œuvre de ces changements structurels.

« Principe 1 :

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

« Principe 4 :

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. »

Déclaration de Rio, 1992

1996-2004. L'Organisation internationale de normalisation édite la norme ISO 14001 « Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation ». Ce guide d'aide à la gestion des impacts de leurs activités, produits et services sur l'environnement a été élaboré par et pour les entreprises de toutes tailles.

« Introduction – Des organismes de tous types cherchent de plus en plus à atteindre et à démontrer un bon niveau de performance environnementale en maîtrisant les impacts de leurs activités, produits et services sur l'environnement en cohérence avec leur politique environnementale et leurs objectifs environnementaux.

[...] L'objectif global de la norme internationale est d'équilibrer la protection de l'environnement et la prévention de la pollution avec les besoins socio-économiques. »

Norme ISO 14001:2004 (extrait)

2010. L'Organisation internationale de normalisation édite la norme ISO 26000 « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale ». Ce guide a pour objectif d'ouvrir la réflexion sur le degré de volonté d'un organisme d'assumer « la responsabilité des conséquences de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement ».

« Le développement durable vise à combiner les objectifs d'une haute qualité de vie, de santé et de prospérité avec ceux de justice sociale, tout en maintenant la capacité de la Terre à supporter la vie dans toute sa diversité. Ces objectifs sociaux, économiques et environnementaux sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le développement durable peut être considéré comme une façon d'exprimer les attentes plus larges de la société en général. »

Norme ISO 26000:2010 (extrait)

Ainsi, l'organisme peut lancer des actions et des démarches de transparence sur sept thèmes – dont le volet environnement – constituant la notion de responsabilité sociétale (voir figure 1.4).

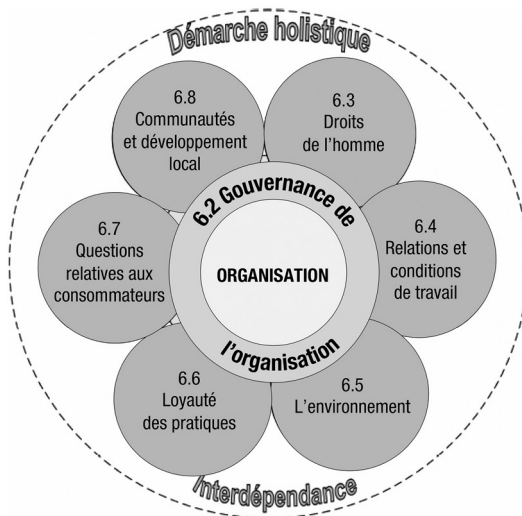


Figure 1.4 Les sept questions centrales de l'ISO 26000:2010
(Source : norme ISO 26000:2010)

Bien que non certifiable à ce jour, l'application des grands principes développés dans ce référentiel devrait permettre à l'organisme de poursuivre son développement raisonné dans un climat de confiance vis-à-vis des parties prenantes (actionnaires, collaborateurs, clients, fournisseurs, pouvoirs publics, associations, habitants, partenaires sociaux, travailleurs...).

2015. Après vingt années de retour d'expériences auprès d'organismes de toutes tailles, l'Organisation internationale de normalisation révisé le référentiel ISO 14001 « Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation ». Cette nouvelle version donne plus de sens et de pertinence dans la mise en œuvre des politiques

environnementales en s'alignant sur la stratégie des entreprises et en s'appliquant à l'ensemble de la chaîne de valeur. L'ISO 14001:2015 contribue à la question centrale « Environnement » du développement durable.

La norme spécifie les exigences d'un système de management environnemental pour les organismes qui souhaitent établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer en continu un cadre dans le but de gérer leurs responsabilités environnementales d'une manière qui contribue au « pilier environnemental » du développement durable.

L'approche écologique du développement durable implique la gestion et le maintien d'un stock de ressources naturelles pour les générations futures. Notre développement économique est essentiellement basé sur l'utilisation de substances prélevées dans le milieu naturel. Et bien que certaines d'entre elles puissent être substituées par des produits artificiels (bois par le plastique, par exemple), de nombreuses ressources naturelles n'ont actuellement aucun substitut artificiel.

Préserver ce patrimoine écologique est donc une nécessité pour la pérennité des entreprises. Pour répondre aux enjeux actuels et futurs, les organismes déploient de nouvelles pratiques managériales, d'autres modes d'organisation et de développement.